



Bulletin d'inf



Bulletin n° 3
05/08/2016

Nouveaux contrats d'électricité : une mise en place difficile

Sommaire :

- Nouveaux contrats d'électricité : une mise en place difficile
- Étude sur les économies d'eau en agriculture
- Communiqué de presse : « Les irrigants sont à la bout »
- Bilan de la mission interministérielle sur les ASA en hydraulique agricole

Actualités :

- Pour connaître les restrictions de prélèvement :
<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Comme vous le savez, **EDF et ENGIE** ont remporté l'appel d'offre passé fin 2015, EDF conservant les contrats d'énergie dite télé-relevée et ENGIE remportant les contrats d'énergie dite profilée (principalement les tarifs jaunes).

La mise en place d'un nouveau fournisseur, **ENGIE**, nous a exposé à **quelques difficultés que nous avons aujourd'hui résolues ou sommes sur le point de dénouer** : manque d'un interlocuteur référent, souscription de puissance inexacte, coordonnées incohérentes, adresses de facturation incorrectes, délai de réponse important, délai d'optimisation énergétique supérieur à 4 mois ...

Dans un souci permanent d'amélioration du service, nous souhaitons recenser les difficultés que vous avez rencontrées de votre côté afin de mener une nouvelle action commune auprès d'ENGIE.

Merci de nous en faire part via mailing ou par téléphone.



Étude sur les économies d'eau en agriculture

L'Agence de l'eau Adour-Garonne a lancé une étude dont l'objectif est d'améliorer la connaissance sur les actions permettant de réaliser des économies d'eau.

Il s'agit de quantifier et illustrer l'effet des économies d'eau à l'aide d'exemples concrets de réalisation dans le domaine agricole, en produisant des données technico-économiques sur des pratiques plus économes en intrants et reproductibles sur le bassin Adour-Garonne car économiquement acceptables. Cette illustration se base sur la production d'études de cas des actions d'économies d'eau auprès de vingt agriculteurs de la zone d'étude.

L'objectif est de mettre en lumière des **expériences réussies sur le plan technico-économique** et transposables pour en faire la promotion à plus grande échelle.

Cette étude permettra, à terme, de faire subventionner par l'Agence de l'eau (après appel à projet) des actions aujourd'hui non financées.



Opération réalisée avec
le concours financier de
l'agence de l'eau Adour-Garonne
www.eau-adour-garonne.fr

Union d'ASA du Lot - Maison de l'Agriculture – 430, avenue Jean Jaurès - 46000 CAHORS
Tél : 05.65.23.22.10 Fax : 05.65.23.22.19 Mail : uasa@lot.chambagri.fr

Communiqué de presse : « Les irrigants sont à bout »

Non, contrairement à une idée reçue, l'eau n'est PAS rare dans le Lot. A-t-on déjà oublié les précipitations de ce début d'année ? La réalité, c'est que quelques cours d'eau connaissent, depuis des années, un étiage précoce et prononcé. Certes, l'été est logiquement la période de demande pour l'irrigation des cultures sur notre territoire : semences, melons, maïs, maraîchage, noyers,...

Non, contrairement à une autre idée reçue, l'irrigation n'assèche PAS les cours d'eau. A-t-on déjà oublié qu'en 2014 plusieurs cours d'eau étaient déjà à sec alors que strictement aucun pompage d'irrigation n'avait démarré ?

Oui, cette problématique a une solution. La création de réserves, en particulier en Quercy Blanc et Bouriane. Ce ne sont pas des barrages, mais de simples digues pour stocker sur un petit bassin versant une partie des pluies de l'hiver. Les bénéfices sont nombreux : biodiversité enrichie, débit conforté en aval, attrait paysager et sécurisation de la qualité des productions agricoles.

Depuis 15 ans, Ministres, Préfets, Préfets de Région, Parlementaires, Elus locaux : TOUS se sont déclarés favorables à la création de réserves.

Mais dans le même temps, les contraintes nouvelles et les surcoûts (carcan réglementaire, études requises, exigences techniques) se sont accumulés. Tout ceci, avec en plus des modalités de financement plus restrictives, a eu raison des projets lotois de réserves. **Les agriculteurs, qui s'y sont impliqués collectivement depuis des années, sont consternés.**

Les pouvoirs publics ont décidé des mesures d'interdiction des prélèvements dans certains secteurs et des restrictions dans d'autres. Les cultures de printemps sont en péril. Confrontés à des rendements médiocres - **pour cause d'excès d'eau !** - et à des cours du lait, des céréales et de la viande au plus bas, les agriculteurs sont à bout.

Restrictions d'un côté, blocages pour créer des réserves de l'autre : c'est bien le manque de courage politique qui les mène dans cette impasse.

Probablement pour ne pas froisser une minorité bruyante « d'anti-tout », c'est déplorables.

Dans ce contexte, la profession agricole a décidé de ne pas participer au Comité départemental de suivi de l'étiage. La concertation affichée n'est plus qu'un dialogue à sens unique. Le principe de précaution y a pris le pas sur le bon sens paysan.

Les irrigants restent déterminés. Ils ne cesseront jamais de se mobiliser pour la survie de leurs cultures et pour la pérennité de leur métier. L'eau est une composante essentielle au renouvellement des générations en agriculture, disposer de surfaces irrigables est un critère clé pour réussir une installation. Enfin, rappelons que les cultures irriguées génèrent 6 fois plus d'emplois ; notre territoire peut-il se permettre de les négliger ?



Bilan de la mission interministérielle sur les ASA en hydraulique agricole

En 2015, l'État a missionné cinq ingénieurs généraux dépendants de différents ministères pour analyser la situation des ASA en hydraulique agricole et apporter des pistes d'amélioration de la gestion et des services de ces structures.

L'UASA les a rencontrés le 21 avril 2015 afin de présenter l'organisation, les missions ainsi que les spécificités des ASA de notre département. Des requêtes de simplification des différentes démarches administratives et comptables mais aussi des évolutions réglementaires ont été adressées.

Le rapport qui découle de cette mission met en avant les forces des statuts des ASA qui permettent de pérenniser la structure dans le temps, et relate des points sensibles tels que la protection des périmètres, la petite taille de certaines ASA...

17 propositions et recommandations sont présentées dans ce rapport dont, entre autres, mettre en conformité les statuts, ouvrir des prêts sur fond d'épargne ou encore faire figurer les périmètres syndicaux au cadastre.

Ce document est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'UASA à l'adresse suivante :

<http://www.lot.chambagri.fr/gestion-de-leau/union-dasa.html>

Union d'ASA du Lot - Maison de l'Agriculture – 430, avenue Jean Jaurès - 46000 CAHORS
Tél : 05.65.23.22.10 Fax : 05.65.23.22.19 Mail : uasa@lot.chambagri.fr